

2014-06-06

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Les dépenses publiques constituent-elles la clé d'un assainissement réussi?**

(Article pour la Revue économique du mois de juin 2014)

La crise financière qui a éclaté au cours de l'année 2007 et s'est intensifiée en 2008, et la récession économique qui s'en est suivie, ont engendré une dégradation sensible des finances publiques dans la plupart des économies avancées. En conséquence, ces pays, dont la Belgique, ont vu leur déficit budgétaire et leur dette publique subir une forte augmentation. Depuis, la plupart des pays ont consenti des efforts d'ajustement budgétaire considérables afin de mettre un terme à ces évolutions insoutenables. Toutefois, le retour à une situation de viabilité des finances publiques exigera aussi bien en Belgique que dans la plupart des autres pays de la zone euro des efforts supplémentaires à déployer au cours des années à venir.

Si, à court terme, une consolidation budgétaire est généralement pénalisante pour la croissance économique, elle est, à long terme, bénéfique à l'activité économique. Les efforts d'assainissement budgétaire basés sur des réductions de dépenses ont, à long terme, des effets plus favorables sur l'activité économique que les assainissements fondés sur un accroissement des recettes publiques, pour autant qu'il ne s'agisse pas des dépenses les plus productives, tels les investissements. Si les mesures de consolidation garantissent la soutenabilité des finances publiques, mettant ainsi fin à l'incertitude et renforçant la confiance, l'effet à court terme sur l'activité économique peut toutefois demeurer limité.

L'assainissement des finances publiques en Belgique doit d'abord reposer sur un ralentissement de la croissance des dépenses primaires. Depuis le début du millénaire, ces dernières se sont en effet fortement accrues par rapport au PIB. Elles sont par ailleurs plus élevées que dans la plupart des autres pays de la zone euro, en particulier en ce qui concerne les prestations sociales, les rémunérations du personnel des administrations publiques, ainsi que les subventions. La modération de la croissance des dépenses observée récemment – résultat des efforts consentis par le pouvoir fédéral, les communautés et régions et les pouvoirs locaux – doit donc être renforcée pour permettre à la Belgique de respecter ses engagements européens en matière d'assainissement de ses finances publiques. Vu l'ampleur de l'effort, il conviendrait également d'améliorer la perception des recettes. Des marges devraient aussi être dégagées afin de réduire les prélèvements particulièrement élevés sur les revenus du travail.

La maîtrise des dépenses publiques par l'amélioration, à tous les niveaux de pouvoir, de la qualité et de l'efficacité de l'intervention publique constitue dès lors une mission importante. En outre, la contribution qu'apportent les différents types de dépenses à l'augmentation du potentiel de croissance, au développement durable de l'économie ainsi qu'à l'atténuation des inégalités sociales peut également guider les choix. De ce point de vue, les dépenses destinées à encourager la participation au marché du travail sont très efficaces. En effet, non seulement le travail soutient l'économie, mais il constitue également la meilleure garantie contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Quant aux dépenses d'investissement et aux dépenses en recherche et développement, pour lesquelles la Belgique n'affiche pas de bons résultats au niveau international, elles doivent être préservées au mieux, voire, dans la mesure du possible, être stimulées en raison de leur effet bénéfique sur le potentiel de croissance.

Enfin, ces efforts doivent être complétés par des réformes des régimes de pension de nature à allonger encore la durée moyenne de la carrière. Compte tenu du retard avec lequel ces réformes portent leurs effets, il importerait de les définir et de les adopter dans les meilleurs délais. Par ailleurs, des mesures doivent également être prises en vue de garder les dépenses de santé sous contrôle. Ce n'est que de cette manière que le régime de protection sociale pourra rester adéquat et financièrement soutenable.